

Programme triennal EHA 2015 – 2017

Objectif Zato (100)

Madagascar : Région de Vatovavy- Fitovinany



Objectif principal

Amélioration durable et significative de la situation sanitaire de la population rurale sur la côte Est de Madagascar dans les domaines de l'eau et l'assainissement (Objectifs du Millénaire pour le Développement 7C).

Objectifs spécifiques

- 1) Amélioration de l'accès à l'eau potable, de l'hygiène et de l'assainissement dans 100 villages des districts de Nosy Varika et Mananjary (entre 50 000 et 75 000 bénéficiaires).
- 2) Créer et maintenir la continuité d'un service public mutualisé et professionnalisé de l'eau et de l'assainissement pour la gestion durable des équipements des 100 villages bénéficiaires.
- 3) Protection et gestion durable de la ressource en eau.

Durée : 3 ans

Budget total du programme : 800 331 €

Table des matières

1. LES PRINCIPAUX ACTEURS DU PROJET SUR LE TERRAIN	3
1.1 SOLIDARITE ENTRAIDE MADAGASCAR (SEM).....	3
1.2 FANILO.....	3
1.3 SOLIDAGO FRANCE	3
2. ZONE D’INTERVENTION	4
3. GROUPES CIBLES.....	5
4. SITUATION INITIALE ET CONTEXTE DU PROJET	6
4.1 LA SITUATION POLITIQUE A MADAGASCAR.....	6
4.2 LA SITUATION DANS LA REGION DE VATOVAVY FITOVINANY :.....	7
4.3 L’EAU POTABLE	7
4.4 LA SANTE ET L’ALIMENTATION	8
4.5 LA DIVERSITE DES ESPECES ET LA PROTECTION DE L’ENVIRONNEMENT	8
5. OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS.....	9
5.1 OBJECTIF GENERAL	9
5.2 OBJECTIFS SPECIFIQUES	9
5.3 RESULTATS ATTENDUS.....	10
<i>Détails des indicateurs de résultats objectivement vérifiables.....</i>	<i>11</i>
6. ACTIVITES.....	15
6.1 NOUVELLES INFRASTRUCTURES D’EAU POTABLE DANS 26 VILLAGES.....	15
6.2 DIAGNOSTIC ET REHABILITATION	16
6.3 INFRASTRUCTURES D’ASSAINISSEMENT DANS LES ECOLES ET STRUCTURES COLLECTIVES	17
6.4 HYGIENE ET PRATIQUES SANITAIRES.....	18
6.5 RENFORCEMENT DES CAPACITES	20
6.6 PRESERVATION DE LA RESSOURCE EN EAU.....	22
7. PLANNING DES ACTIVITES.....	23
8. SOUTIEN DES ACTEURS LOCAUX	26
8.1 APPEL A SOLIDARITE DE LA DIRECTION REGIONALE DE L’EAU	26
8.2 EVECHE DE MANANJARY : LETTRE DE RECOMMANDATION POUR LES PROJETS DE SEM.....	27

1. Les principaux acteurs du projet sur le terrain

1.1 Solidarité Entraide Madagascar (SEM)

Créée en 1995, SEM est une association à but non lucratif dont l'objet est de développer et de promouvoir des actions de développement à Madagascar dans le soutien à l'éducation, l'eau et l'assainissement, la protection de l'environnement et le développement économique.

Sa zone d'intervention se situe sur la côte Est du pays au climat tropical et humide, dans une région enclavée et particulièrement difficile d'accès.

ONG familiale pendant les premières années, SEM s'est professionnalisée et emploie aujourd'hui 15 personnes à Madagascar et 2 en France. Près de 20 ans d'expérience lui confèrent une expertise spécifique à cette zone rurale. L'équipe de SEM a une parfaite connaissance du terrain et bénéficie de la reconnaissance des acteurs locaux avec qui elle travaille : les écoles, les représentants des communes et des villages, les chefs traditionnels, les entrepreneurs ainsi que des bénéficiaires de nos projets.

1.2 Fanilo

Créée en 1999, l'association, dont le siège se trouve dans le village de Vohitrandriana, a pour vocation l'appui au développement des populations les plus démunies de sa commune et des communes voisines. Elle regroupe près de 300 bénévoles – essentiellement des femmes, qui ont décidé d'unir leurs efforts pour améliorer les conditions de vie de leurs villages par l'information et la sensibilisation (santé, hygiène, nutrition, diversification des cultures etc.), la distribution de semences en période de cyclones, la réfection de pistes rurales, etc.

Les responsables de Fanilo, commerçants ou chefs d'entreprise locaux, possèdent des compétences en animation, en mobilisation locale, et, pour certains, en maîtrise d'ouvrage dans les domaines de l'hydraulique rurale et de l'assainissement.

1.3 Solidago France

Solidago France est une association étudiante entièrement fondée sur le volontariat qui regroupe à la fois des élèves ingénieurs de l'Ecole Spéciale des Travaux Publics (ESTP), des étudiants de la faculté de médecine Paris Descartes ainsi que des étudiants de Chimie Paris Tech.

Association de loi 1901 à but non lucratif, Solidago France a été créée en 2005 suite à la construction d'une salle d'accouchement dans le village de Marogoika à Madagascar. Depuis 8 ans, elle mène des projets de solidarité internationale et d'aide au développement dans différentes régions de Madagascar.

Solidago permet de regrouper, par la pluridisciplinarité des équipes, des compétences différentes et complémentaires dans cadre d'un projet de construction lié au domaine médical, de l'assainissement et de la prévention ; les membres sont tous bénévoles et particulièrement touchés, pour différentes raisons, par la solidarité internationale.

2. Zone d'intervention

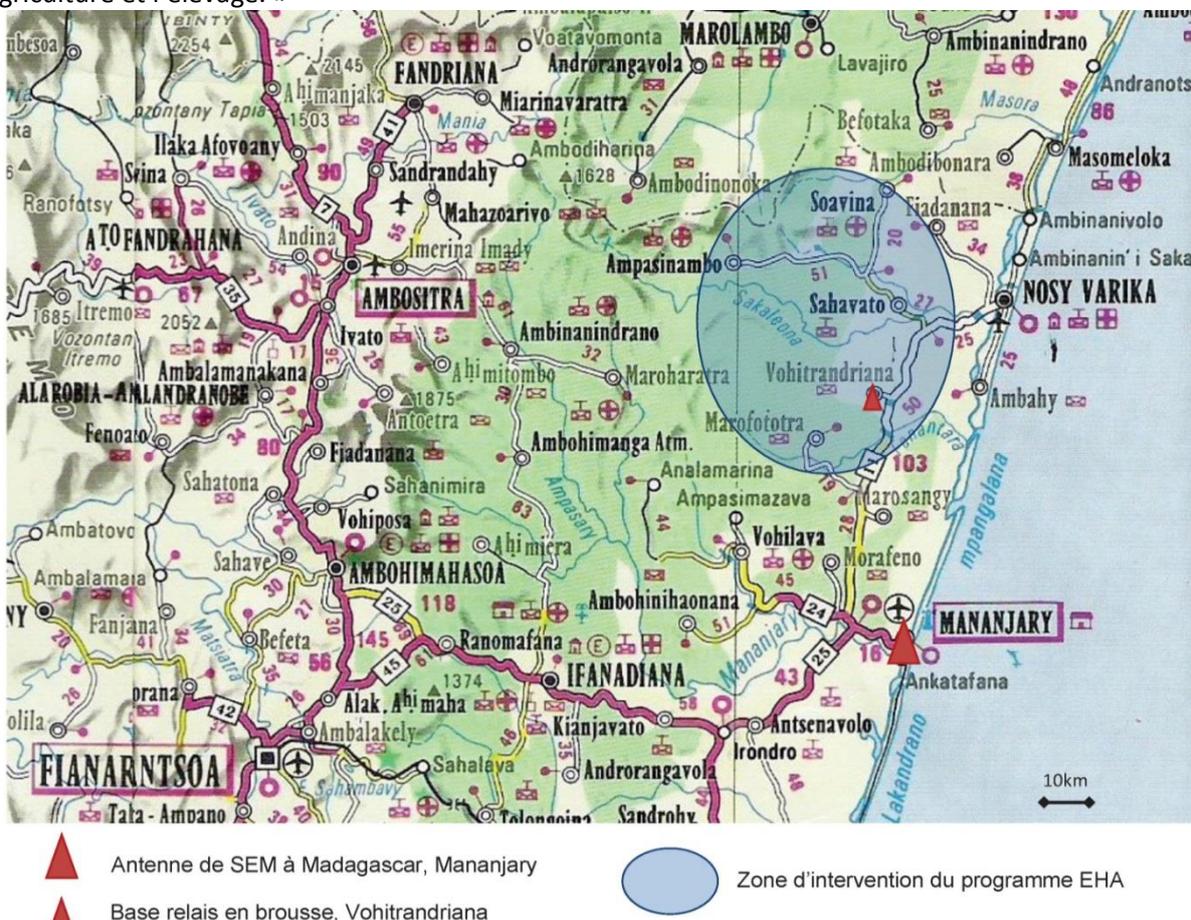
Le programme sera mis en œuvre sur la côte Est de Madagascar, dans la Région de Vatovavy-Fitovinany, dans les districts de Nosy Varika et de Mananjary.

100 villages sont concernés, répartis dans 10 communes qui dessinent une zone de 70km du Nord au Sud et de 40 km d'Est en Ouest :

- Ambodilafa
- Ambodirianasahafary
- Ampasinambo
- Androrangavola
- Marofototra
- Matsinjony
- Sahavato
- Soavina
- Vohidroa
- Vohitrandriana

« Avec 14% de la superficie du territoire malgache et 18,5% de la population totale, cette zone située dans la partie Centre Est et Sud-Est de l'île figure parmi les zones les plus pauvres de Madagascar, où le ratio de pauvreté dépasse le seuil de 80% et atteint même 95% dans certains endroits. Cette zone est également handicapée par l'inondation périodique provoquée par les crues des cinq fleuves qui la traversent d'Ouest en Est.

Comme partout à Madagascar, les principales activités de la population de cette zone demeurent l'agriculture et l'élevage. »¹



¹ Le schéma directeur de l'Agence de Bassin Sud-Est de Madagascar réalisé dans le cadre du Programme « Moyens de subsistance durables et lutte contre la pauvreté - MSDLCP » 2010 - 2014

3. Groupes cibles

Sur une durée de 3 ans, le programme vise un nombre de bénéficiaires estimé entre 50 000 et 75 000 :

■ 50 000 à 60 000 bénéficiaires (74 villages) :

- réhabilitation et extension des infrastructures EHA existantes
- campagnes hygiène
- renforcement des capacités des comités de l'eau
- campagnes assainissement
- mutualisation des moyens entre les villages

■ 10 000 à 15 000 nouveaux bénéficiaires (26 villages) :

- construction de nouvelles infrastructures EHA
- campagnes hygiène
- soutien à la création des comités de l'eau
- campagnes assainissement
- mutualisation des moyens entre villages

■ Critères de sélection des villages bénéficiaires :

- le village, représenté par ses autorités (*fokontany*², maire, *tangalamena*³) a déposé une demande auprès de SEM ;
- sa position géographique permet techniquement la construction d'un système d'adduction d'eau potable gravitaire ;
- le village fait preuve de sa bonne volonté pour participer à la mise en place de l'AEP : suivi des formations et travail valorisé des villageois (fourniture de sable, de gravier, transport des matériaux et enterrement des tuyaux).

Historiquement, SEM a équipé les plus importants villages de la zone d'intervention en priorité pour toucher le plus grand nombre de bénéficiaires. Aujourd'hui, en plus des critères ci-dessus, nous intégrons la notion de couverture à l'échelle du district afin d'optimiser l'impact des réalisations.

■ Femmes

En l'absence de routes et du fait de la topographie accidentée dans cette zone, la corvée d'eau est particulièrement pénible. Cette tâche étant traditionnellement assurée par les femmes et les enfants, cela leur confisque des heures précieuses qu'elles pourraient consacrer à des activités plus productives (pilage du riz, vente de surplus sur les marchés locaux, etc.).

■ Enfants

Les enfants bénéficient particulièrement du programme dans la mesure où ce sont les plus vulnérables aux maladies hydriques. Les structures scolaires où sont concentrés de nombreux enfants constituent d'importants foyers de contamination et de transmission de ces maladies. C'est pourquoi une attention particulière est apportée aux écoles et collèges dans lesquels nous construisons des latrines scolaires ainsi qu'une borne-fontaine (voire une borne-fontaine scolaire collective). Les campagnes de sensibilisation à l'hygiène et l'assainissement y sont également renforcées.

² Une structure traditionnelle de représentation politique

³ Notables et/ou chefs de coutume qui ont un certain pouvoir de décision dans la communauté, ils sont décisifs sur les questions de coutumes et comportements.

4. Situation initiale et contexte du projet

4.1 La situation politique à Madagascar

Madagascar est une île d'une superficie de 592.000 km² avec une population de 20 millions d'habitants (Banque Mondiale 2013). Malgré son grand potentiel en ressources naturelles, le pays est identifié parmi les plus pauvres du monde avec un Indice de Développement Humain de 0,486, ce qui le place au 151^{ème} rang sur 187 pays (HDR 2012)⁴.

92% de la population vit sous le seuil de la pauvreté avec moins de 2 dollars PPA (Parité de Pouvoir d'Achat) par jour (Banque Mondiale 2013). La pauvreté et la faiblesse de l'éducation sont étroitement liées. L'investissement dans l'éducation, l'augmentation de la production agricole et les possibilités de générer des revenus sont, à Madagascar, des facteurs décisifs pour la lutte contre la pauvreté dans les régions rurales.

Depuis la destitution du président Marc Ravalomanana en 2009, une instabilité politique et économique a régné dans le pays jusqu'en 2013. Le président de la transition, Andry Rajoelina, n'avait pas obtenu la reconnaissance de la communauté internationale. Durant cette période de transition, le pays se trouvait dans un état de paralysie politique⁵. Depuis décembre 2014, Madagascar dispose à nouveau d'un président démocratiquement élu reconnu par la communauté internationale : Hery Rajaonarimampianina.

Un état presque totalement démuné de droit, la corruption et le népotisme ont mené le pays dans une situation où les ressources sont pillées impunément par un petit groupe de bénéficiaires qui se sont enrichis pendant que la population s'appauvrisait davantage. Ainsi, les principaux devoirs publics n'étaient plus assumés.

80% de la population travaillent maintenant dans le secteur informel et se trouvent exposés à une lutte quotidienne de survie. Le danger d'explosion sociale est présent.

Ce contexte récent et les problèmes structurels de longue date sont les grands défis du nouveau gouvernement au pouvoir.

Les principaux problèmes structurels du pays sont :

- une infrastructure sociale et productive insuffisante (eau, routes, santé)
- une fréquence et vulnérabilité importantes aux catastrophes naturelles (cyclones, tempêtes)
- une croissance démographique très élevée⁶
- les revenus très bas des ménages, qui vivent majoritairement dans la pauvreté
- des services publics déficitaires dans les domaines techniques, sanitaires et administratifs
- la corruption infiltre les secteurs privés et publics

⁴ En 2007 l'IDH de Madagascar était de 0,533 (soit le 143^{ème} rang sur 177 pays, HDR 2007). En 2007, 68,7% de la population vivait en dessous du seuil de pauvreté. Ces chiffres illustrent bien la dégringolade du pays depuis le putsch de l'an 2009 qui a mené à la destitution du président Marc Ravalomanana.

⁵ Au cours de la crise politique et économique traversée par le pays depuis 2009, les dépenses pour le secteur de la santé ont été réduites d'une manière drastique. En 2010, elles ont diminué de 30% et des centaines des centres de santé ont été fermés. (International Crisis Group 2010: Rapport Afrique N° 166).

⁶ L'actuel taux est monté de 2,7 %. Ainsi, le nombre d'habitants de Madagascar doublerait à plus de 40 millions à l'horizon 2050. Cette croissance cause de plus en plus de problèmes au niveau de l'entretien de la population. De plus, cette rapide hausse de la population accentue la pression sur l'environnement.

4.2 La situation dans la Région de Vatovavy Fitovinany :

Cette région est l'une des plus pauvres du pays. Le district de Nosy Varika est particulièrement enclavé et SEM peut être considéré comme le seul acteur de développement dans cette région.

Les régimes de pluie annuels se trouvent à 2.200 mm. Le climat est tropical humide avec une température moyenne de 26,8°C.

Les cyclones, passant annuellement, conduisent régulièrement à de lourds dégâts sur l'infrastructure routière et l'irrigation. A cela s'ajoutent l'effondrement de la production dans l'agriculture et le sous-alimentation en produits alimentaires de base.

Le district est fortement peuplé, le taux de fécondité se trouvant distinctement au-dessus de la moyenne nationale avec 6,3 enfants par femme.

4.3 L'eau potable

L'approvisionnement en eau potable dans le district de Nosy Varika se trouve loin en-dessous de la moyenne nationale. Seuls 6% de la population dans notre zone d'intervention ont accès à l'eau potable sans risque pour la santé. Ceci est causé, d'une part, par le faible nombre de points d'approvisionnement (puits ou captages de sources), d'autre part, par l'abondance d'eau de surface toute l'année (cours d'une rivière, lacs, mares) où les populations s'approvisionnent habituellement.

Les points d'eau potable sont généralement situés à proximité des rizières et donc de la nappe phréatique. Les chemins d'accès sont souvent difficiles, pentus et plus éloignés des habitations que les sources risquées (fleuves, rivières). La grande partie des écoles primaires, qui se trouvent souvent à l'intérieur de la localité ou à mi-chemin entre plusieurs localités, ne disposent d'aucune installation en eau potable. Par conséquent, des maladies très répandues comme la diarrhée touchent les populations. Les quelques puits construits dans les villages sont souvent en misérable état : trous d'eau à peine creusés, sans couvercle, exposés à toutes sortes de contaminations. Les eaux de surface plus ou moins contaminées pénètrent ainsi facilement à travers les murs des puits non munis de filtres.

La majorité des ménages s'approvisionne toujours dans les eaux de surface non-traitées. Des maladies liées à l'eau contaminent les habitants, ce qui engendre une mortalité élevée chez les enfants et les nourrissons.⁷

La distribution de l'eau potable sans risque pour la santé ne présente aucun grand défi, étant donné que le niveau de la nappe phréatique est important dans toute la région, grâce à sa pluviométrie élevée. Par contre, la construction et l'entretien des installations ainsi que l'intensification de la conscience de l'hygiène chez les usagers sont davantage problématiques.



Avec la participation des habitants, SEM part à la conquête des sources d'eau potable.

⁷ Globalement, dans les pays du sud, les maladies diarrhéiques et les infections des voies respiratoires sont les facteurs de mortalité les plus importants chez les enfants.

4.4 La santé et l'alimentation

En plus du système scolaire et de formation, les domaines de la santé et de l'alimentation souffrent considérablement de la crise politique et les raccourcissements budgétaires drastiques.

L'accès aux soins et aux centres de santé restent un défi pour la population rurale. Le paludisme, les maladies pulmonaires, les diarrhées et les maladies de peau, souvent dûs à une mauvaise qualité de l'eau, sont très répandus et entravent la capacité de travail de la population.

Peu de centres de santé du sud-est de l'île sont opérationnels. Le quota de la malnutrition et de la sous-alimentation chez les enfants, les femmes enceintes et allaitantes est extrêmement élevé.

Près de 60% de la mortalité infantile est causée par des maladies liées à l'eau, telles que la diarrhée, la bilharziose ou des maladies pulmonaires. Les maladies hydriques touchent une part importante des adultes vivant dans notre zone d'intervention.

4.5 La diversité des espèces et la protection de l'environnement

Comme sur toute l'île de Madagascar, le déboisement et la déforestation présentent également un énorme problème écologique dans le sud-est de l'île. Seuls quelques îlots de forêts primaires résistent au déboisement.

Ceci s'explique par le grand besoin en combustible et en bois de construction, ainsi que par l'exploitation abusive et illégale des bois précieux comme le palissandre et le bois de rose. A cela s'ajoutent les besoins en surfaces agricoles cultivables et en pâturages qui augmentent du fait de la croissance démographique très élevée à laquelle se confronte le pays. De grandes surfaces forestières sont victimes de feux de brousse réguliers. La menace est déjà très avancée pour cette faune et cette flore unique au monde.

La région héberge un grand nombre d'espèces endémiques et typiques des zones sablonneuses du sud-est de Madagascar.

En résumé, force est de constater que la grande majorité de la population est touchée par la pauvreté et particulièrement exposée à une situation sanitaire et alimentation précaire.



5. Objectifs et résultats attendus

5.1 Objectif général

Amélioration durable et significative de la situation sanitaire de la population rurale sur la côte Est de Madagascar dans les domaines de l'eau et de l'assainissement (Objectifs du Millénaire pour le Développement 7C).

Indicateurs

- Réduction de 50% de la prévalence des maladies hydriques à la fin des 3 années du programme dans les 100 villages bénéficiaires.
- Réduction de 50% du taux de mortalité infantile moyen des 100 villages bénéficiaires à la fin des 3 années du programme.

5.2 Objectifs spécifiques

1) Amélioration et pérennisation de l'accès à l'eau potable, de l'hygiène et de l'assainissement dans 100 villages des districts de Nosy Varika et Mananjary (nombre de bénéficiaires estimé entre 50 000 et 75 000 personnes).

Indicateurs

- 80% de la population cible bénéficient d'un accès à l'eau potable
- 80% de la population cible sont sensibilisés à l'hygiène
- 50% de la population cible à l'accès à des structures d'assainissement (collectives et/ou privées).

2) Créer et maintenir la continuité d'un service public mutualisé et professionnalisé de l'eau et de l'assainissement pour la gestion durable des équipements des 100 villages bénéficiaires.

Indicateurs

- 80% des villages bénéficiaires sont couverts par l'intervention d'un agent communal EHA (au moins une visite / trimestre)
- Les comptes sont équilibrés et permettent le remplacement des pièces usées dans 80% des Comités de l'Eau et/ou des structures mutualisées des 100 villages bénéficiaires.

3) Protection et gestion durable de la ressource en eau.

Indicateurs

- 80% des zones de captage d'eau boisées et embocagées (les périmètres sont respectés et dépourvus de toute activité humaine potentiellement nuisible à la qualité de l'eau).

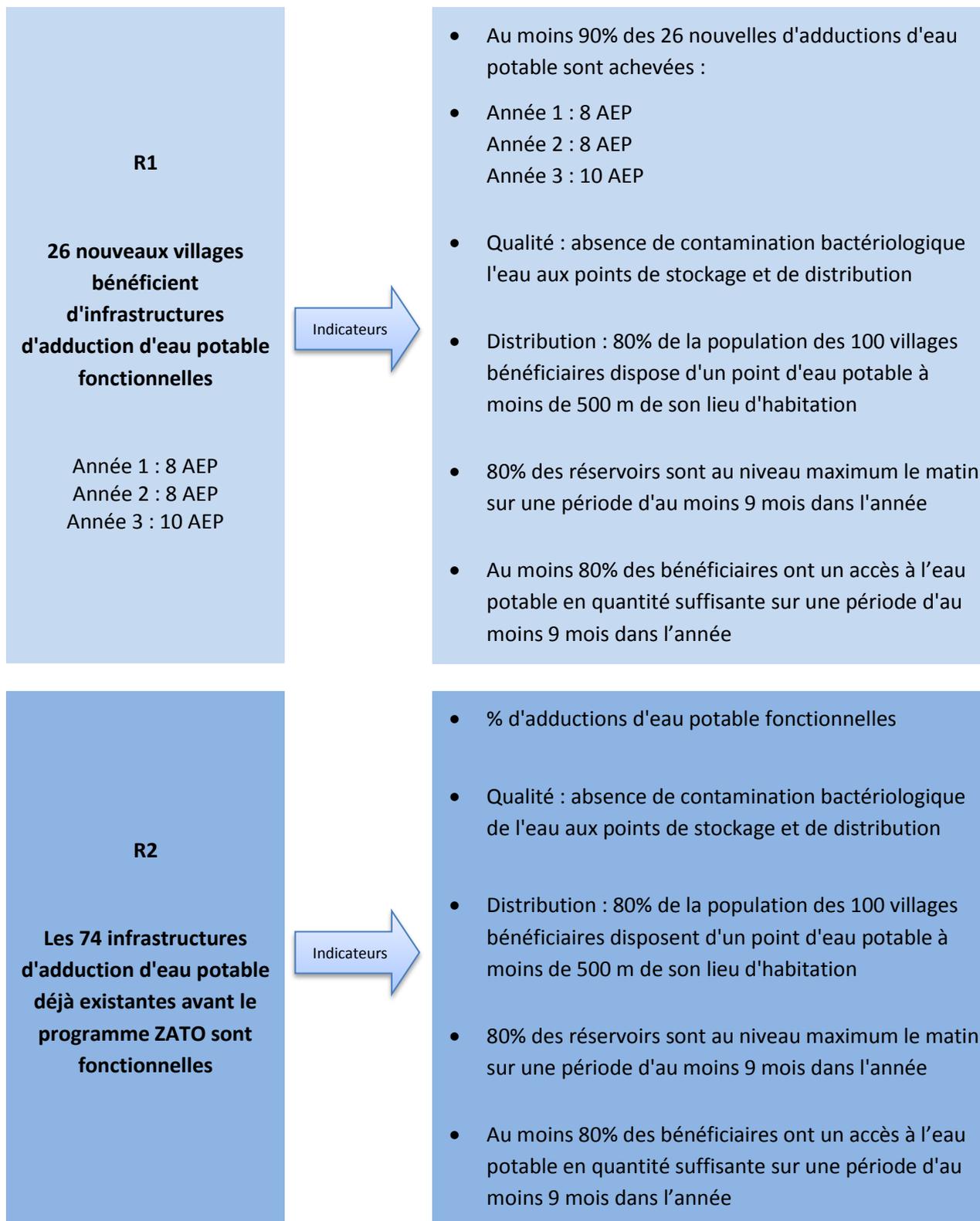
5.3 Résultats attendus

Pour atteindre les objectifs spécifiques énoncés ci-dessus, le programme est composé de 6 résultats attendus. Les indicateurs objectivement vérifiables et les activités sont détaillées en parties 3 - Objectifs et résultats attendus et 4 - Activités.

<p>R1</p> <p>26 nouveaux villages bénéficient d'infrastructures d'adduction d'eau potable fonctionnelles</p> <p>Année 1 : 8 AEP Année 2 : 8 AEP Année 3 : 10 AEP</p>	<p>R2</p> <p>Les 74 infrastructures d'adduction d'eau potable déjà existantes avant le programme ZATO sont fonctionnelles</p>	<p>R3</p> <p>Toutes les écoles et les structures collectives des 100 villages bénéficiaires sont équipées de latrines fonctionnelles et d'une borne-fontaine attenante</p>
<p>R4</p> <p>Amélioration des pratiques sanitaires de la population cible : assainissement privé, utilisation des latrines collectives et application des règles d'hygiène élémentaires</p>	<p>R5</p> <p>Renforcement des capacités : les collectivités locales sont formellement structurées et ont les compétences nécessaires pour la gestion du service de l'eau potable et de l'assainissement</p>	<p>R6</p> <p>La ressource en eau est préservée (quantité et qualité) par des mesures concrètes et durables</p>



Détails des indicateurs de résultats objectivement vérifiables



R3

Toutes les écoles et les structures collectives des 100 villages bénéficiaires sont équipées de latrines fonctionnelles et d'une borne-fontaine attenante

Indicateurs

- % de structures scolaires et collectives équipées de latrines et d'une borne-fontaine attenante dans les 100 villages bénéficiaires (estimé entre 20 et 40 latrines scolaires)

R4

Amélioration des pratiques sanitaires de la population cible : assainissement privé, utilisation des latrines collectives et application des règles d'hygiène élémentaires

Indicateurs

- Construction d'au moins une latrine privée exemplaire par village avec dalles sanplat
- 25% des foyers sont équipés de latrines privées
- 70% de la population connaît les pratiques élémentaires d'hygiène
- Plus de 25% des bénéficiaires se lave les mains au savon
- 80% des enfants scolarisés et des usagers de structures collectives utilisent effectivement les latrines scolaires

R5

Renforcement des capacités : les collectivités locales sont formellement structurées et ont les compétences nécessaires pour la gestion du service de l'eau potable et de l'assainissement

Indicateurs

- 100% des villages bénéficiaires sont pourvus d'un Comité de l'Eau
- % des Comités de l'Eau qui ont suivi la formation sur l'organisation :
 - formation juridique pour la constitution d'un CE (rôles et responsabilités des membres du CE) + code de l'eau à Madagascar
 - formation à la gestion financière, collecte des cotisations, estimation des coûts, fonctionnement
 - appui pour la constitution d'un stock de pièces de rechange (besoins, fournisseurs, transport et coûts)
- % de recouvrement des cotisations par les Comités de l'Eau

**R5
(suite)**

Renforcement des capacités : les collectivités locales sont formellement structurées et ont les compétences nécessaires pour la gestion du service de l'eau potable et de l'assainissement

Indicateurs

- % des Comités de l'Eau présents aux réunions de concertation 1, 2, 3 et 4
- % des Comités de l'Eau qui ont signé un accord d'organisation avec la commune
- % des Comités de l'Eau assurent la sensibilisation à l'hygiène ou cette tâche est assumée par un agent communal auprès de la population
- % des villages bénéficiaires couverts par l'intervention d'un agent communal EHA (au moins une visite / trimestre)
- % des Comités de l'Eau qui ont suivi les formations sur les actions de sensibilisations :
 - formation à la sensibilisation hygiène
 - formation à la promotion des structures d'assainissement
- % des Comités de l'Eau qui ont suivi les formations techniques :
 - connaissance des infrastructures : suivi des travaux avec les entrepreneurs et techniciens SEM
 - formation à l'entretien régulier et aux réparations simples (remplacement de robinet/vannes, nettoyage de la boîte de captage et du bassin-réservoir)
- Les comptes sont équilibrés et permettent le remplacement des pièces usées dans 80% des Comités de l'Eau des 100 villages bénéficiaires
- Capacités de gestion financière de la Commune :
 - bonnes capacités de gestion : sortie d'un compte d'exploitation ;
 - capacités de gestion moyennes : tenue d'un cahier de caisse uniquement ;
 - capacités de gestion insuffisantes : pas de cahier du tout
- Capacités de gestion financière des Comités de l'Eau : *(critères identiques aux capacités de gestion financière des communes)*

R6

**La ressource en eau est
préservée (quantité et
qualité) par des mesures
concrètes et durables**

Indicateurs

- % des zones de captage d'eau boisées et embocagées (périmètres sont respectés et dépourvus de toute activité humaine potentiellement nuisible à la qualité de l'eau)
- % de villages ayant signé (ou renouvelé) des conventions de protection des zones de captage entre les communes, les villages, les Comités de l'Eau et Assainissement et les propriétaires des terrains
- % de communes équipées de pépinière en état de production d'au moins 10 espèces végétales différentes appropriées pour être plantées sur les zones de captage
- % des CE ayant suivi la formation à l'aménagement des zones de captage

6. Activités

6.1 Nouvelles infrastructures d'eau potable dans 26 villages

R1	26 nouveaux villages bénéficient d'infrastructures d'adduction d'eau potable fonctionnelles (8 en année 1 ; 8 en année 2 ; 10 en année 3)
A1.1	Identification nouvelles AEP - réception des demandes via la Commune - revue des critères de sélection SEM (stratégie globale de couverture et d'homogénéisation des équipements en lien avec la répartition des populations dans la zone d'intervention)
A1.2	Réunions avec les Communes pour la sélection des villages prioritaires - échanges sur la stratégie de couverture
A1.3	Réalisation des visites de repérage - collecte d'informations générales sur le village : situation sanitaire, démographie, structures scolaires et collectives (données liées au genre incluses) - analyses d'eau des sources potentiellement utilisables - études de faisabilité (estimation des coûts ~ 20%)
A1.4	Réunions d'information dans les villages candidats - présentation des conditions et des engagements réciproques (implication humaine et financière de SEM / participation aux travaux, cotisations, etc.) - présentation des techniques, des ouvrages
A1.5	Validation avec les Communes et le siège de SEM (France) sur les AEP à réaliser et le planning global des chantiers (ordre de réalisation)
A1.6	Détermination des choix techniques - avant-projet sommaire (choix des options techniques ; estimation des coûts ~10%) - Détermination de l'emplacement des ouvrages avec la participation des représentants de tous les différents segments de la communauté (femmes/hommes, jeunes/âgés, handicapés)
A1.7	Constitution et légalisation des Comités de l'Eau (CE) Elections des membres et désignation des Artisans-Réparateurs (AR)
A1.8	Rédaction des cahiers des charges et des devis détaillés (options techniques et modes d'exécution figées ; variation des coûts ~5%)
A1.9	Choix de l'entrepreneur - communication et négociation avec les entrepreneurs - contractualisation SEM-Entreprise
A1.10	Mobilisation et implication des bénéficiaires - planification de l'apport des bénéficiaires : fourniture de matières premières (sable, graviers), enterrement des tuyaux - certains chantiers sont réalisés avec la participation d'étudiants bénévoles qui participent également au financement des AEP concernées (partenariats Solidago, Tr-Monde)
A1.11	Constructions : suivi des chantiers avec les entrepreneurs / Comités de l'Eau
A1.12	Contrôle de la réception des ouvrages avec les CE et les représentants des villages
A1.13	Paiement des chantiers

6.2 Diagnostic et réhabilitation

R2	Les 74 infrastructures d'adduction d'eau potable existantes sont fonctionnelles
A2.1	<p>Diagnostic AEP existantes</p> <p>Campagne d'inventaire de la situation dans les villages équipés d'une AEP :</p> <ul style="list-style-type: none"> - état détaillé des AEP - collecte d'informations générales sur le village : situation sanitaire, démographie, structures scolaires et collectives (données liées au genre incluses) - entretiens avec les Comités de l'Eau (estimation du fonctionnement des CE) - analyses de l'eau (prélèvements : source + réservoir + distribution) - études de faisabilité (estimation des coûts ~ 20%)
A2.2	<p>Réunions avec les Communes</p> <ul style="list-style-type: none"> - rapports aux Communes des résultats du diagnostic - échanges sur les critères de priorités des réhabilitations / extensions - sélection des villages prioritaires
A2.3	Réunions d'information dans les villages candidats
A2.4	Validation avec les Communes et le siège de SEM (France) sur les AEP à réaliser et le planning global des chantiers (ordre de réalisation)
A2.5	<p>Détermination des choix techniques</p> <ul style="list-style-type: none"> - avant-projet sommaire (choix des options techniques ; estimation des coûts ~10%)
A2.6	Rédaction des cahiers des charges et des devis détaillés (options techniques et modes d'exécution figées ; variation des coûts ~5%)
A2.7	<p>Choix de l'entrepreneur</p> <ul style="list-style-type: none"> - communication et négociation avec les entrepreneurs - contractualisation SEM-Entreprise
A2.8	<p>Mobilisation et implication des bénéficiaires</p> <ul style="list-style-type: none"> - planification de l'apport des bénéficiaires : fourniture de matières premières (sable, graviers), enterrement des tuyaux et transport des matériaux
A2.9	Constructions : suivi des chantiers avec les entrepreneurs / Comités de l'Eau
A2.10	Contrôle de la réception des ouvrages avec les CE, les représentants des villages et les représentants de la commune en tant que maître d'ouvrage
A2.11	Paiement des chantiers

6.3 Infrastructures d'assainissement dans les écoles et structures collectives

R3	Toutes les écoles et les structures collectives des 100 villages bénéficiaires sont équipées de latrines fonctionnelles et de bornes fontaines attenantes
A3.1	Diagnostic des équipements d'assainissement collectifs existants dans toutes les structures scolaires et collectives des 100 villages bénéficiaires : <ul style="list-style-type: none"> - état détaillé des latrines - collecte d'informations générales sur les structures scolaires et collectives - entretiens avec les groupes de femmes/filles et les handicapés - entretiens avec les responsables des structures collectives (écoles, CSB, séminaires, casernes, etc.) - études de faisabilité (estimation des coûts ~ 20%) - rapport détaillé sur les besoins (données liées au genre incluses)
A3.2	Réunions avec les Communes <ul style="list-style-type: none"> - rapports aux Communes des résultats du diagnostic - échanges sur les critères de priorités des constructions de latrines collectives et des bornes-fontaines - planification des chantiers de construction des latrines et des bornes-fontaines
A3.3	Implication des bénéficiaires sur l'emplacement des latrines <ul style="list-style-type: none"> - discussion avec les élèves (filles et garçons) et les usagers des structures collectives sur l'emplacement des latrines (techniques participatives) et des bornes-fontaines
A3.4	Détermination des choix techniques <ul style="list-style-type: none"> - avant-projet sommaire (choix des options techniques ; estimation des coûts ~10%)
A3.5	Rédaction des cahiers des charges et des devis détaillés (options techniques et modes d'exécution figées ; variation des coûts ~5%)
A3.6	Choix et négociation avec l'entrepreneur <ul style="list-style-type: none"> - communication et négociation avec les entrepreneurs - contractualisation SEM-Entreprise
A3.7	Mobilisation et implication des bénéficiaires Mobilisation des villageois (et particulièrement des membres de la collectivité pour les casernes et séminaires) pour la fourniture des matériaux nécessaires à la construction des latrines collectives
A3.8	Constructions : suivi des chantiers avec les entrepreneurs / Comités de l'Eau
A3.9	Contrôle de la réception des ouvrages avec les CE et les représentants des villages
A3.10	Paiement des chantiers

6.4 Hygiène et pratiques sanitaires

R4	Amélioration des pratiques sanitaires de la population cible : assainissement privé, utilisation des latrines collectives et application des règles d'hygiène élémentaires
A4.1	Réunions d'information dans les villages avec les maires, les CE et les différents groupes sociaux identifiés (femmes/filles, jeunes, personnes âgées, handicapés)
A4.2	Etude sur les comportements à risque locaux (données liées au genre et à l'âge incluses) - identification des comportements à risque de chaque sous-groupe de la communauté - analyse des manières de penser, croyances et moeurs qui justifient le comportement - identification des facteurs de motivation pour changer les comportements à risque - choix des moyens de sensibilisation adaptés (théâtre, musique, réunions publiques, médias,...., A4.3, A4.6 et A4.12)
A4.3	Sensibilisations à l'usage des latrines privées (techniques participatives)
A4.4	Construction de latrines privées démonstratives en présence des CE et des villageois
A4.5	Equipements en latrines privées - commande de dalles Sanplat - production des dalles Sanplat par les entrepreneurs locaux - transport et vente subventionnée de dalles Sanplat aux usagers
A4.6	Formation au bon entretien des latrines à l'intention des CE et des usagers
A4.7	Formation au bon entretien des latrines à l'intention des structures collectives

A4.8	<p>Sensibilisations d'hygiène en milieu scolaire</p> <ul style="list-style-type: none"> - actions de sensibilisation auprès des élèves et des enseignants en présence de membres du CE - "Gouvernement des enfants" sur le sujet de l'eau, hygiène et assainissement - création des comités d'hygiène avec les élèves
A4.9	<p>Mise à disposition du matériel de sensibilisation aux CE pour des interventions en milieu scolaire et à l'intention du public</p>
A4.10	<p>Création de nouvelles méthodes de sensibilisation</p> <ul style="list-style-type: none"> - création de spectacle(s) de théâtre et/ou de musique pour la sensibilisation à l'hygiène (participants : collégiens, lycéens et villageois volontaires) - tournée de(s) spectacle(s) dans les villages bénéficiaires
A4.11	<p>Sensibilisations d'hygiène (WASH) spécifiques pour les femmes</p>
A4.12	<p>Sensibilisations d'hygiène (WASH) spécifiques pour les hommes</p>
A4.13	<p>Formalisation des règles d'hygiène</p> <ul style="list-style-type: none"> - établissement d'un règlement villageois sur l'hygiène - réunions avec les représentants des villages, le CE et les différents groupes sociaux identifiés pour établir des règles d'hygiène dans le village : dina (règlement communautaire qui peut être avalisé par la Commune)

6.5 Renforcement des capacités

R5	<p>Renforcement des capacités : les collectivités locales sont formellement structurées et ont les compétences nécessaires pour la gestion du service de l'eau potable et de l'assainissement</p>
A5.1	<p>Réunions de préparation 1 : SEM / 10 Communes des villages bénéficiaires*</p> <ul style="list-style-type: none"> - présentation du programme Zato et du planning des activités - préparation des réunions de concertation <p>* propositions de regroupements en structures intercommunales pour celles qui sont équipées de moins de 10 AEP, fonction de la proximité géographique et de la volonté des acteurs de se regrouper (passer de 10 à 4 à 6 Communes et structures Intercommunales)</p>
A5.2	<p>Réunions de préparations 2 : SEM / 10 Communes des villages bénéficiaire</p> <ul style="list-style-type: none"> - présentation des rapports des diagnostics de SEM (AEP nouvelles, AEP existantes, structures d'assainissement, zones de captage, réunions A1.2 ; A2.2 ; A3.2 ; A6.2 (regroupées dans la mesure du possible, selon l'avancement des diagnostics)
A5.3	<p>Réunions de concertation 1 : Communes / CE / Représentants des villages / SEM</p> <ul style="list-style-type: none"> - présentation des rapports des diagnostics de SEM (AEP existantes, structures d'assainissement, zones de captage) - état des lieux de l'organisation des services eau et assainissement dans les Communes bénéficiaires - acteurs présents : représentants des Comités de l'Eau (au moins 1 par village) et des villages ; représentants de la Commune rurale d'appartenance ; SEM - expression des problématiques et des besoins - réunion des femmes pour définir leur participation et leurs besoins spécifiques
A5.4	<p>Réunions de concertation 2 : échanges avec acteurs d'un projet exemplaire / Communes / CE / Représentants des villages / SEM</p> <p>Venue de membres de CE et représentants de Communes de projets EHA exemplaires réalisés à Madagascar</p> <ul style="list-style-type: none"> - témoignages et échanges - identification détaillée des besoins en formation des CE et des Communes
A5.5	<p>Réunions Communes / Direction régionale de l'Eau / SEM</p> <ul style="list-style-type: none"> - informer la Direction Régionale de l'Eau de l'avancée des concertations pour l'organisation d'un service public de l'eau - demande de conseils, orientations générales et validation de la Direction Régionale de l'Eau

A5.6	<p>Formations sur l'organisation à l'intention des Communes et des CE</p> <ul style="list-style-type: none"> - formation juridique pour la constitution d'un CE (rôles et responsabilités des membres du CE) + code de l'eau à Madagascar - formation à la gestion financière, collecte des cotisations, estimation des coûts, fonctionnement - appui pour la constitution d'un stock de pièces de rechange (besoins, fournisseurs, transport et coûts) - connaissances nécessaires à la prise de décision du mode d'organisation collective
A5.7	<p>Réunions de concertation 3 (Communes / CE / SEM)</p> <ul style="list-style-type: none"> - décision du mode de fonctionnement de la délégation de service (affermage, concession, régie directe, etc.) - définition précise des rôles de chacun des acteurs
A5.8	<p>Réunions de concertation 4 (Communes / CE / SEM)</p> <p>Contractualisation entre les CE et les Communes des modes d'organisation du service public de l'eau et assainissement qui officialise les rôles de chacun des acteurs.</p>
A5.9	<p>Formations techniques à l'intention des Communes et des CE</p> <ul style="list-style-type: none"> - connaissance des infrastructures : suivi des travaux avec les entrepreneurs et techniciens SEM - formation à l'entretien régulier et aux réparations simples (remplacement de robinet/vannes, nettoyage de la boîte de captage et du bassin-réservoir)
A5.10	<p>Formations sur les actions de sensibilisations à l'intention des communes et des CE</p> <ul style="list-style-type: none"> - formation à la sensibilisation hygiène - formation à la promotion des structures d'assainissement
A5.11	<p>Recrutement des agents communaux EHA</p> <ul style="list-style-type: none"> - définition du nombre d'agents communaux EHA à recruter (variable selon la taille, les moyens et le nombre d'AEP dans les Communes ou structures intercommunales créées) - accompagnement des Communes et CE dans le recrutement (fiche de poste, définition des missions, salaires et moyens matériels)
A5.12	<p>Formation, accompagnement et équipement des agents communaux EHA</p> <ul style="list-style-type: none"> - connaissances techniques des ouvrages EHA - techniques d'animation d'actions de sensibilisation (hygiène et assainissement) - connaissance de gestion d'une infrastructure en eau potable (comptabilité, rentabilité etc.) - fourniture des outils et d'un moyen de locomotion (VTT voire moto en fonction des moyens mutualisés et de la zone à couvrir)
A5.13	<p>Suivi des activités des CE et des Communes</p> <ul style="list-style-type: none"> - interventions et appui ponctuels en fonction des difficultés rencontrées et besoins exprimés

6.6 Préservation de la ressource en eau

R6	La ressource en eau est préservée (quantité et qualité)
A6.1	<p>Diagnostic des zones de captage (AEP existantes et nouvelles AEP) Etudes techniques sur la zone de captage : - mesures : relevés GPS, sol, superficie, dénivellation, couverture végétale et érosion - inventaire des espèces végétales (animales dans la mesure du possible) Enquêtes sociologique : - pratiques et utilisation des terrains : entretiens avec les CE, représentants des villages et propriétaires des zones de captage (ZC)</p>
A6.2	<p>Réunions avec les communes Rapports sur les zones de captage fournis aux CE et Communes lors des réunions de concertation</p>
A6.3	<p>Information et sensibilisation Réunions de sensibilisation avec les villageois sur l'importance de la préservation et l'entretien des zones de captage pour la préservation de l'eau (quantité et qualité)</p>
A6.4	<p>Réunions de concertation dans les villages : représentants des villages, CE, riverains et propriétaires des zones de captage - entente avec les propriétaires de la ZC sur les cultures à planter - identification des méthodes appropriées pour l'aménagement de la ZC - identification des besoins en formations et matériel</p>
A6.5	<p>Contractualisation des engagements des différents acteurs pour la protection des zones de captage - réunions des représentants de la Commune, des villages et des CE pour établir des règles/loi sur la protection des zones de captage : rédaction de Dina (règlement communautaire qui peut être avalisé par la Commune) - définition des rôles entre les différents acteurs Communes, villages, CE et propriétaires des ZC</p>
A6.6	<p>Signature des conventions de protection de zones de captage (entre Commune, villages et propriétaires des terrains)</p>
A6.7	<p>Pépinières villageoises et communales - formation à l'implantation des pépinières villageoises et communales - désignation des responsables des pépinières - mise en place des pépinières villageoises et communales avec des espèces appropriées pour la protection de la ressource en eau (antiérosif, non polluant, favorise l'infiltration des eaux)</p>
A6.8	<p>Formations à l'aménagement des zones de captage des CE, des Communes, des propriétaires des zones de captage</p>
A6.9	<p>Production de la pépinière mère SEM de Mananjary - plantation et reproduction des espèces différentes appropriées pour les zones de captage - approvisionnement des pépinières filles avec graines, semences et plants</p>
A6.10	<p>Aménagement des zones de captage avec des techniques appropriées - matérialisation des périmètres des ZC - reboisement et/ou plantations pratiques agroécologiques et antiérosives</p>
A6.11	<p>Contrôle et suivi de l'état des zones de captage par les agents communaux et/ou les CE</p>

7. Planning des activités

- 26 nouveaux villages bénéficient d'infrastructures d'adduction d'eau potable fonctionnelles (8 en année 1 ; 8 en année 2 ; 10 en année 3)

	2015												2016												2017											
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
R1	[Shaded]																																			
A1.1	[Shaded]																																			
A1.2	[Shaded]																																			
A1.3	[Shaded]																																			
A1.4	[Shaded]																																			
A1.5	[Shaded]																																			
A1.6	[Shaded]																																			
A1.7	[Shaded]																																			
A1.8	[Shaded]																																			
A1.9	[Shaded]																																			
A1.10	[Shaded]																																			
A1.11	[Shaded]																																			
A1.12	[Shaded]																																			
A1.13	[Shaded]																																			

- Les 74 infrastructures d'adduction d'eau potable existantes sont fonctionnelles

	2015												2016												2017											
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
R2	[Shaded]																																			
A2.1	[Shaded]																																			
A2.2	[Shaded]																																			
A2.3	[Shaded]																																			
A2.4	[Shaded]																																			
A2.5	[Shaded]																																			
A2.6	[Shaded]																																			
A2.7	[Shaded]																																			
A2.8	[Shaded]																																			
A2.9	[Shaded]																																			
A2.10	[Shaded]																																			
A2.11	[Shaded]																																			

- Toutes les écoles et les structures collectives des 100 villages bénéficiaires sont équipées de latrines fonctionnelles et de bornes fontaines attenantes

	2015												2016												2017											
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
R3	[Shaded area]																																			
A3.1	[Shaded area]																																			
A3.2	[Shaded area]																																			
A3.3	[Shaded area]																																			
A3.4	[Shaded area]																																			
A3.5	[Shaded area]																																			
A3.6	[Shaded area]																																			
A3.7	[Shaded area]																																			
A3.8	[Shaded area]																																			
A3.9	[Shaded area]																																			
A3.10	[Shaded area]																																			

- Amélioration des pratiques sanitaires de la population cible : assainissement privé, utilisation des latrines collectives et application des règles d'hygiène élémentaires

	2015												2016												2017											
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
R4	[Shaded area]																																			
A4.1	[Shaded area]																																			
A4.2	[Shaded area]																																			
A4.3	[Shaded area]																																			
A4.4	[Shaded area]																																			
A4.5	[Shaded area]																																			
A4.6	[Shaded area]																																			
A4.7	[Shaded area]																																			
A4.8	[Shaded area]																																			
A4.9	[Shaded area]																																			
A4.10	[Shaded area]																																			
A4.11	[Shaded area]																																			
A4.12	[Shaded area]																																			
A4.13	[Shaded area]																																			

- Renforcement des capacités : les collectivités locales sont formellement structurées et ont les compétences nécessaires pour la gestion du service de l'eau potable et de l'assainissement

	2015												2016												2017																	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12						
R5	[Orange shaded area]																																									
A5.1	[Orange shaded area]																																									
A5.2																																										
A5.3																																										
A5.4																																										
A5.5																																										
A5.6																																										
A5.7																																										
A5.8																																										
A5.9																																										
A5.10																																										
A5.11																																										
A5.12																																										
A5.13																																										

- La ressource en eau est préservée (quantité et qualité)

	2015												2016												2017											
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
R6																																				
A6.1																																				
A6.2																																				
A6.3																																				
A6.4																																				
A6.5																																				
A6.6																																				
A6.7																																				
A6.8																																				
A6.9	[Green shaded area]																																			
A6.10																																				
A6.11																																				

8. Soutien des acteurs locaux

8.1 Appel à Solidarité de la Direction Régionale de l'Eau

REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA
Tanindrazana- Fahafahana- Fandrosoana

Manakara, le 2 mars 2015

09/REG/VAT.FIT/DRE

Le Directeur Régional de l'EAU

Objet : Appel à la solidarité pour le projet eau et assainissement des associations Solidarité Entraide Madagascar (SEM) et FANILO

Nous souhaitons ainsi manifester notre intérêt pour le programme qui nous est présenté par les deux associations Solidarité Entraide Madagascar (SEM) et FANILO.

La région de Vatovavy Fitovinany est aujourd'hui l'une des plus démunies de Madagascar et souffre de très importantes lacunes en matière de couverture des besoins en eau et en assainissement. Des associations de proximité telles que SEM-FANILO répondent à des besoins dans les zones les plus reculées de la région alors que leur accès est particulièrement difficile.

D'ores et déjà, nous sommes informés régulièrement du déroulement des projets SEM-FANILO qui ont permis de réaliser jusqu'à ce jour 74 infrastructures en eau dans la Région Vatovavy-Fitovinany. Le programme Zato qui doit permettre en 2015-2017, la réhabilitation et l'extension des infrastructures en eau déjà réalisés par SEM et Faniilo et l'approvisionnement en eau, latrines scolaires et familiales de 26 nouveaux villages, nous semble très pertinent pour le développement rural. La création d'infrastructures modernes mais adaptées, les actions de formation des Comités de l'eau locaux, de protection des zones de captage et de sensibilisation aux bonnes pratiques d'hygiène des habitants, ainsi que l'embauche et le transfert de compétences auprès du personnel local et le renforcement des capacités dans les communes en ce qui concerne la gestion d'eau sont des éléments qui nous paraissent particulièrement importants pour les besoins de la région et nous espérons que vous pourrez les apprécier autant que nous.

En espérant votre compréhension quant à notre démarche, nous restons à votre entière disponibilité pour toutes informations complémentaires et vous prions d'agréer nos sentiments les plus respectueux

Le Directeur Régional de l'EAU



SALAMONA Jaonary Prityny
Ingénieur Hydraulicien

8.2 Evêché de Mananjary : lettre de recommandation pour les projets de SEM

Monseigneur l'Evêque de Mananjary
José Alfredo Caires de Nobrega
317, Mananjary
Madagascar

Mananjary, le 26 janvier 2015

Lettre de recommandation pour les projets de Solidarité Entraide Madagascar (SEM)

Soussigné José Alfredo Caires de Nobrega, Evêque de Mananjary, je souhaite manifester mon soutien pour les projets de développement rural conçus par Solidarité Entraide Madagascar (SEM) dans le district de Nosy Varika auprès des populations les plus démunies de la côte sud-est de Madagascar. Notamment les activités concernent l'accès à l'eau potable, l'éducation et la protection de l'environnement.

Dans ces zones rurales très reculées, l'absence d'infrastructure de base d'eau potable et d'assainissement provoque la mort de beaucoup d'enfants et freine le développement économique et social de toute la population. Nous avons constaté que les adductions d'eau potable et le travail de sensibilisation entreprises par SEM dans ses zones d'interaction permettent de lutter efficacement contre ces faits.

De plus ces projets allient systématiquement la lutte contre la déforestation et l'éducation à un développement durable, ce qui permet des changements de comportements dans la zone rurale et urbaine, ce qui sera favorable pour le développement et la situation économique de la population.

C'est pourquoi je partage les objectifs de SEM et souhaite apporter son soutien moral aux demandes de subvention formulées.



Mr. José Alfredo Caires de Nobrega
Evêque de Mananjary

